

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 janvier 2021

La région Nouvelle-Aquitaine relève le défi de la rénovation énergétique

L'État, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME, l'ANAH Nouvelle-Aquitaine, ainsi que ENGIE, Total Marketing France, Société d'importation Leclerc, Gaz de Bordeaux, SOREGIES et SÉOLIS, ont signé, le 18 janvier 2021, la convention régionale de mise en œuvre du Programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE), en association avec Bordeaux Métropole. Cette convention permettra notamment le redéploiement et le renforcement du réseau FAIRE, service public d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements.

Le bâtiment : premier consommateur d'énergie

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) constitue le premier secteur consommateur d'énergie avec 41 % du bilan énergétique et contribue à hauteur de 20 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La région compte plus de 2 450 000 résidences principales détenues par des propriétaires privés, et près de 700 000 résidences secondaires, logements vacants et occasionnels.

L'efficacité énergétique des logements constitue un levier d'action essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux de la stratégie nationale bas carbone adoptée le 21 avril 2020.

À cet enjeu énergétique et climatique s'ajoute un enjeu social. En Nouvelle-Aquitaine, un habitant sur 7 est touché par la précarité énergétique liée à son logement avec des disparités importantes entre les 12 départements allant de 9 % de ménages en vulnérabilité énergétique sur le littoral à 35 % dans l'est de la région.

C'est enfin un enjeu économique. Le bâtiment représente un secteur stratégique en matière de dynamique et d'attractivité des territoires, porteurs d'emplois non délocalisables.

Le programme SARE

Le programme SARE a été lancé le 5 septembre 2019 par les ministres Julien DENORMANDIE et Emmanuelle WARGON. Il est doté d'une enveloppe financière pluriannuelle de 200 M€ financée par les certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce programme, piloté par l'ADEME, vise à renforcer la dynamique territoriale de la rénovation énergétique, en partenariat avec les collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

Déployer les plateformes de rénovation énergétique FAIRE en Nouvelle – Aquitaine

Le président Alain Rousset a souhaité que la Région Nouvelle – Aquitaine mobilise le programme SARE et s'engage, à côté de l'État, afin de :

- redéployer et renforcer le service public d'accompagnement des ménages en un réseau de « plateformes de la rénovation énergétique FAIRE en Nouvelle – Aquitaine ». Ce service public plus lisible est accessible à tous les ménages ;
- faciliter l'accès des ménages à l'offre des professionnels avec le lancement notamment d'une nouvelle aide régionale aux audits et à l'accompagnement pour la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé.

L'objectif est d'accélérer et amplifier la rénovation énergétique des logements en améliorant l'accompagnement des ménages avec les conseillers FAIRE et en mobilisant massivement les dispositifs financiers d'aide aux travaux existants : MaPrimeRénov' ainsi que les aides de l'Anah en faveur des ménages modestes et des copropriétés fragiles.

L'ADEME est présente aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le déploiement de ce programme.

La convention prévoit ainsi de mobiliser 27,3 M€ sur les 3 ans à venir dont 13,7 M€ financés par l'État à travers le programme SARE et 10,2 M€ par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour en savoir plus :

Programme SARE : <https://www.ecologie.gouv.fr/sare-service-daccompagnement-renovation-energetique#e0>

Comprendre le programme SARE en 3 min : <https://www.dailymotion.com/video/x7teneb>

Le réseau FAIRE (Facilité, Accompagner, Informer pour la Rénovation Énergétique) : présents sur tout le territoire, les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure pour guider les ménages vers les travaux de rénovation. Ils sont joignables au 0808 800 700 (prix d'un appel local) ou sur www.faire.gouv.fr